

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/10/23-01

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 octobre 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 03 octobre 2018 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Répartition du produit de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Le conseil d'administration approuve la répartition du produit de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2019 comme suit :

- FSDIE : 670 k€
- Sport : 450 k€
- Médecine Préventive : 330 k€
- Culture : 242 k€
- Responsabilité Sociétale des établissements (RSE) : 100 k€
- CVEC de campus : 668 k€

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 23 octobre 2018




Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université